

Mercredi, 12 juin 2002

P5_TA(2002)0298

Principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes ***III

Résolution législative du Parlement européen sur le projet commun, approuvé par le comité de conciliation, de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail (PE-CONS 3624/2002 — C5-0185/2002 — 2000/0142(COD))

(Procédure de codécision: troisième lecture)

Le Parlement européen,

- vu le texte joint approuvé par le comité de conciliation (PE-CONS 3624/2002 — C5-0185/2002),
 - vu sa position en première lecture ⁽¹⁾ sur la proposition et la proposition modifiée de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2000)334 ⁽²⁾ et COM(2001)321 ⁽³⁾),
 - vu sa position en deuxième lecture ⁽⁴⁾ sur la position commune du Conseil ⁽⁵⁾,
 - vu l'avis émis par la Commission sur les amendements du Parlement à la position commune (COM(2001) 689 — C5-0602/2001),
 - vu l'article 251, paragraphe 5, du traité CE,
 - vu l'article 83 de son règlement,
 - vu le rapport de sa délégation au comité de conciliation (A5-0207/2002),
1. approuve le texte joint;
 2. charge son Président de signer l'acte, avec le Président du Conseil, conformément à l'article 254, paragraphe 1, du traité CE;
 3. charge son Secrétaire général de signer l'acte, pour ce qui relève de ses compétences, et de procéder, en accord avec le Secrétaire général du Conseil, à sa publication au Journal officiel des Communautés européennes;
 4. charge son Président de transmettre la présente résolution législative au Conseil et à la Commission.

⁽¹⁾ JO C 47 E du 21.2.2002, p. 158.

⁽²⁾ JO C 337 E du 28.11.2000, p. 204.

⁽³⁾ JO C 270 E du 25.9.2001, p. 9.

⁽⁴⁾ JO C 112 E du 9.5.2002, p. 169.

⁽⁵⁾ JO C 307 du 31.10.2001, p. 5.

P5_TA(2002)0299

Agence européenne pour la sécurité maritime ***II

Résolution législative du Parlement européen sur la position commune du Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil instituant une Agence européenne pour la sécurité maritime (15121/1/2001 — C5-0115/2002 — 2000/0327(COD))

(Procédure de codécision: deuxième lecture)